

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



SARL d'Architecture à associé unique 2, rue de la Thibaudière - 69007 LYON T. 04 37 70 93 35 - linda@laydostian.com

www.laydostian.com

Siret 503 406 746 00027/ APE 7111Z

### Mornant

# Restructuration et aménagement du restaurant scolaire et de ses annexes

25 avenue de Verdun Mornant

#### ANALYSE ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE APD Mars 2023



#### Maître d'Ouvrage

Mairie de Mornant Place de la mairie 69440 Mornant T. 0478440046

#### MAITRISE D'ŒUVRE

## Economiste et Bureau d'études fluides BET MG+

73, cours Albert Thomas 69447 Lyon Cedex 03 T. 0472 33 25 59

Architecte DPLG
L. AYDOSTIAN architecte 2, rue de la Thibaudière 69007 LYON T. 04 37 70 93 35

## Bureau d'études structure NEPSEN

2 all. De Lodz 69007 LYON T. 04 69 73 19 35



### SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU PROJET	3
2.	ETAT DES LIEUX	3
3.	ETUDE DU PLU	4
4.	PRESCRIPTION ARCHITECTURALE	8
5.	ANNEXE	11



### 1. Présentation du projet

La volonté de la mairie est de réaménager et agrandir le restaurant scolaire afin d'augmenter la capacité d'accueil par rapport à l'existant, de s'équiper d'une cuisine moderne répondant aux normes d'hygiène et de sécurité.

L'objectif est d'obtenir une capacité de production de 800 repas/j. Il y a aujourd'hui 480 rationnaires sur deux service (360 élémentaires et 110 maternelles et le reste repas à livrer aux communes clientes). L'enjeux du projet est de maintenir la cuisine active durant les travaux.

### 2. Etat des Lieux

Les plans Etats des lieux ont été fournis en format PDF, et un relevé géomètre des niveaux et des façades nous a été fournis le 16/12/22. Nous avons été sur place pour visiter le bâtiment existant le 05/10/22.

Le bâtiment est sur 2 niveaux :

- -un RDC avec la cuisine, les réfectoires et sanitaires.
- -un R-1 avec stockage chambre froide, vestiaire du personnel, chaufferie.

Un inventaire du matériel de cuisine a été réalisé par MG+ avec le chef de cuisine le 06/12/22.















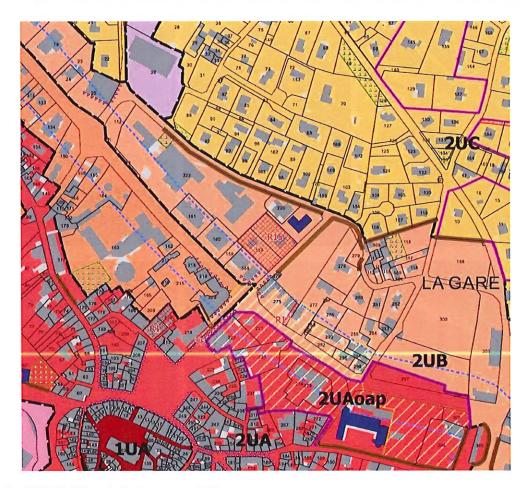






### 3. ETUDE DU PLU

### > Analyse PLU



La parcelle 000 BK 160 est situé en zone 2UB.

### Zone UB:

Zone urbaine immédiatement constructible, de densité moyenne en périphérie immédiate du centre ancien. Cette zone immédiatement constructible est composée d'un bâti dans laquelle les constructions sont à édifier à l'alignement des voies publiques ou avec un léger retrait et en ordre semi - continu par rapport aux limites séparatives de propriété ou en retrait de ces dernières. Cette zone multifonctionnelle est destinée à accueillir l'habitat, les commerces, les bureaux et les activités artisanales afin de maintenir une mixité des fonctions urbaines. Cette zone comporte des secteurs définis au regard des règles d'implantation et des hauteurs des constructions :

- Le secteur 1UB correspond à une zone aux abords immédiats du centre village de Mornant
- Le secteur 2UB correspond aux extensions du centre village de Mornant. Son éloignement du centre est plus important et revêt un caractère d'habitat plus dispersé.

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



Elle comprend également un secteur UBp signifiant qu'il est protégé au titre de Tarticle L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

#### Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :

#### Modalité de calcul du retrait :

Le retrait des constructions est mesuré horizontalement de tout point de la construction au point le plus proche de l'alignement.

Sont compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture dès lors que leur profondeur est supérieure à 0.50 mètre.

Ne sont pas compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est au plus égale à 0.50 mètre et à condition qu'ils n'entravent pas à un bon fonctionnement de la circulation.

Les dispositions décrites ci-dessous s'appliquent aux voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique ; dans le cas d'une voie privée, la limite de la voie se substitue à l'alignement.

Règle d'implantation générale :

Le long des voies, les façades des constructions doivent s'implanter :

- soit dans une bande comprise entre 0 et 3 mètres,
- soit en continuité des constructions voisines

Les piscines (distance mesurée au bassin) s'implanteront à 1,50 m de l'alignement actuel ou futur.

Les constructions et ouvrages ci-après s'implanteront soit à l'alignement soit avec un retrait minimum de 1 mètre:

- les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif\*;
- les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif\*;
- les aménagements\* des constructions existantes implantés

#### Règle d'implantation particulière :

Préservation d'un mur de clôture : en cas de présence de murs de clôtures en pierre repérées sur le document graphique, les constructions nouvelles peuvent s'implanter avec un recul maximum de 4 m par rapport à l'alignement actuel ou futur afin de préserver le mur existant.

#### Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :

#### Règle d'implantation :

Les constructions doivent s'implanter :

- soit sur une limite séparative
- soit en retrait des limites séparatives à une distance au moins égale à 4 mètres.

Les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres par rapport à la limite de fond de parcelle. Les piscines (distance mesurée au bassin) s'implanteront avec un retrait minimum de 1,50 m.

Les constructions et ouvrages ci-après s'implanteront soit sur les limites séparatives soit avec un retrait minimum de 1 mètre:

- les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif\*
- les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif\*,
- les aménagements\* des constructions existantes implantés différemment à la règle générale.

#### Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété : Non réglementé

### Emprise au sol:

Non réglementé

#### Hauteur maximum des constructions :

La hauteur\* maximale des constructions est fixée à 12 m.

La hauteur \*des annexes\* est limitée à 4 mètres.

Ces hauteurs sont à minorer de 1,50 m en présence de toitures terrasses.

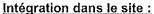
#### Ces limites ne s'appliquent pas :

- aux dépassements ponctuels dus à des exigences fonctionnelles ou techniques,
- aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif\*
- aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif\*
- aux aménagements\* et extensions des constructions existantes ayant une hauteur différente et supérieure de celle fixée ci-dessus, afin de préserver une harmonie d'ensemble de la construction et à condition de ne pas dépasser la hauteur de la construction existante

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le





L'implantation des constructions devra s'intégrer dans l'ordonnancement de la structure urbaine (rue, parcellaire, bâti existant, etc.).

Les constructions dont l'aspect général est d'un type régional affirmé étranger à la région sont interdites (exemple : mas provençal, chalet, style Louisiane, etc.). Doivent être recouverts d'un enduit, tous les matériaux qui par leur nature et par l'usage de la région sont destinés à l'être tels que le béton grossier, les briques creuses, les parpaings agglomérés, etc...

#### Adaptation au terrain naturel:

Dans le cas d'un terrain plat ou avec une pente inférieure à 5%, les mouvements de sol supérieurs à 0,60m (déblais et remblais) susceptibles de porter atteinte au caractère d'un site naturel ou bâti sont interdits.

Lorsqu'un terrain possède des parties en pente, la construction d'un bâtiment ne doit pas entraîner des mouvements de terre excessifs. Ni hauteur de déblais, ni hauteur de remblais ne devra excéder :

- 1 mètre pour des terrains dont la pente naturelle est égal ou inférieure à 15%
- 1,50 mètres pour des terrains dont la pente naturelle est comprise entre 15% et 30%
- 2 mètres pour des terrains dont la pente naturelle est supérieure à 30%

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux rampes de garages et aux murs de soutènement.

La pente des talus ne devra pas excéder 20% et ceux-ci devront être plantés. Les enrochements de type cyclopéens sont interdits. Seuls les ouvrages de soutènement de petits éléments, manipulables à bras d'homme sont autorisés, à l'image des murs de pierres sèches, des maçonneries de moellons enduits. Les gabions sont autorisés. Leur hauteur ne devra toutefois pas excéder 1,20 m de hauteur.

Les niveaux décalés dans les constructions et les murs de soutènement sont préférables aux talus dans les terrains pentus.

Les différents aménagements tels que les accès, les aires de stationnement, les espaces verts et plantations etc. devront faire l'objet d'une conception d'ensemble harmonieuse.

#### Aspect général des bâtiments :

#### Volumétrie :

Les constructions doivent présenter une simplicité de volume tout en témoignant d'une recherche architecturale. Leurs gabarits doivent être adaptés à l'échelle générale des constructions avoisinantes.

#### Façades

Les travaux d'aménagement et d'extension sur une construction existante doivent avoir pour effet de mettre en valeur l'harmonie du front bâti dans lequel elle se situe.

La composition de la façade doit prendre en compte le rythme des façades des constructions avoisinantes et ceci à l'échelle du secteur, les éléments de modénature des constructions avoisinantes.

Doivent être recouverts d'un enduit, tous les matériaux qui, par leur nature ne doivent pas rester apparents (ex. : parpaings, béton grossier, etc. ...). Les façades respecteront une ordonnance régulière. Les travées devront être axées. La multiplicité des formes d'ouvertures et les ouvertures monumentales sont proscrites.

Les murs en pierre de bonne facture pourront rester en pierres apparentes. Les gaines de cheminée en saillie, en pignon ou en façade sont interdites, sauf impératif technique. Dans ce cas, elles seront enduites dans la même tonalité que la façade.

#### Toitures:

Les toitures doivent avoir deux, trois ou quatre pans par volume\* dans le sens convexe.

La pente du toit doit être comprise entre 25 et 35 % avec un faîtage réalisé dans le sens de la plus grande dimension et de préférence parallèle à la rue.

Les toitures à une pente sont autorisées pour les volumes annexes lorsque ceux-ci sont accolés à une construction plus importante.

D'autres pentes de toits peuvent être autorisées pour des constructions à usage d'activité économique d'une surface de plancher\* supérieure à 300 m2

#### Ouvertures dans le toit

Les fenêtres de toiture d'une dimension maximum de 78x98 cm pourront être tolérées à condition d'être intégrées dans le plan de la toiture et de positionner la longueur dans le sens de la pente de la toiture. Un maximum de deux ouvertures par pan de toiture est autorisé. Elles doivent être axées avec les fenêtres de façade.

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20230522-D33\_23-DE

Les toitures doivent être couvertes de tuiles creuses ou de tuiles romanes demi rondes.

Elles doivent être soit panachées ton rouge vieilli soit ton rouge.

D'autres matériaux de couverture sont autorisés pour des constructions à usage d'activité économique d'une surface de plancher\* supérieure à 300 m2.

Les toitures terrasses sont autorisées. Dans le secteur UBp, une annexe d'un seul niveau pourra avoir un toit terrasse Les ouvrages techniques et les éléments architecturaux situés en toiture doivent être conçus pour garantir leur insertion harmonieuse au regard du volume des bâtiments et de la forme de la toiture afin d'en limiter l'impact visuel.

#### Clôtures:

Il est rappelé que les clôtures ne sont pas obligatoires.

Les clôtures participent à la composition du paysage urbain. Elles constituent un premier plan par rapport à un jardin ou à une façade en retrait.

Plus largement elles prennent place dans l'environnement bâti de la rue et participent fortement à son identité. En conséquence, il est exigé le plus grand soin quant au choix des styles et des matériaux dont la mise en oeuvre doit s'harmoniser avec celle des façades des constructions voisines et le paysage dans lequel s'insère la propriété.

#### Les clôtures doivent être de conception simple.

Tout élément de clôture d'un style étranger à la région est interdit. L'harmonie doit être recherchée :

- dans leur conception pour assurer une continuité du cadre paysager notamment avec les clôtures avoisinantes ;
- dans leur aspect (couleur, matériaux, etc.) avec la construction principale.

#### Clôtures implantées en bordure de voie Les clôtures peuvent être :

- soit en maçonnerie enduite d'une hauteur totale comprise entre 1,50m et 2,00m recouverte d'une couvertine en tuiles
- soit composés de muret n'excédant pas 0,50 m de hauteur surmonté d'une claire voie ou d'un grillage. La hauteur sera comprise entre 1,50 et 2,00m

#### Clôtures implantées en limite séparative :

Les clôtures doivent être composées soit :

- de muret n'excédant pas 0,50 m de hauteur surmonté d'une claire voie ou d'un grillage. La hauteur totale est comprise entre 1,50 et 2,00 m,
- soit par un grillage doublé d'une haie végétale (hauteur comprise entre 1,50 et 2,00 m)
- soit d'un mur plein en maconnerie dont la hauteur totale est comprise entre 1,50 et 2,00 m

Dans le cas où il existe une différence altimétrique de plus de 1 mètre (distance prise sur la limite) entre deux terrains voisins et en présence d'un mur de soutènement, la clôture ne peut être composée que d'un grillage doublé d'une haie végétale ou d'un muret de 0.50 surmonté d'une grille en ferronnerie dont la hauteur totale ne peut dépasser 1,50 m.

#### Sont interdits pour les clôtures sur rue et en limites séparatives :

- les associations de matériaux hétéroclites.
- l'emploi à nu de matériaux destinés à être recouvert : carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing, fibrociment, enduit ciment gris...

#### Stationnement:

#### Règle relative au stationnement deux roues :

Un local collectif ou des emplacements couverts affectés aux deux roues doivent être prévus pour les constructions à destination d'habitation excédant 3 logements, de bureaux, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif\*. Leur dimension minimale pour cet usage est de 1 m² de local par tranche de 100 m² de surface de plancher\* affectée à l'habitation et 2 m² de local par tranche de 100 m² pour les bureaux et les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif\*



### 4. Prescription architecturale

#### Présentation du plan aménagement :

Nous avons choisi de placer l'extension sur les façades Nord-Est et Sud-Est du bâtiment existant. Notre souhait est de séparer totalement l'accès piéton écoliers de l'accès livraison véhicules pour des raisons de sécurité.

L'accès écoliers se fera donc par le Nord-Est comme actuellement.

- -Les primaires auront leurs accès sur la façade arrière, l'entrée se fait par un SAS donnant sur les sanitaires, puis le réfectoire avec le self-service. Les primaires ont une marche en avant pour conforter la fluidité des différents services, la sortie se fait sur la façade Sud-ouest.
- -Les maternelles auront un accès par la façade Nord-Ouest, dans l'entrée ils auront l'accès aux sanitaires et surtout aux lavabos, disposés dans le réfectoire de manière à faciliter le travail du personnel lorsqu'un enfant se salit. Les maternelles sont servies à table et peuvent sortir par la même porte que l'entrée afin de faire un retour par les sanitaires.
- -On place la cuisine au RDC de manière à avoir un lien avec les réfectoires notamment avec le self-service pour faciliter les échanges notamment pour la plonge. On recrée des accès escaliers et monte-charges dans la partie extension et on condamne ceux existants. On place le monte-charge proche des chambres froides du R-1, puis un EPMR pouvant monter une personne et une palette côté plonge avec un accès proche de l'entrée du R-1. Cela permettra aux personnels de cuisine de monter du matériel électroménager plus facilement en cas de besoin.

L'accès livraison se fait depuis la rue sur la parcelle 159, les véhicules peuvent reculer jusqu'à l'entrée livraison qui est en lien directe avec le stockage existant en R-1. La pente du terrain devrait permettre d'ouvrir le R-1 côté Sud Est de manière à être au même niveau que la rue.

De plus cela permettra de mettre les locaux dédiés au personnel tel que le bureau du chef de centre, les vestiaires et salle du personnel avec des fenêtres donnant sur l'extérieur.

On ne modifie quasiment pas l'aménagement du R-1 existant, les vestiaires actuels se transforment en stockage, on conserve les chambres froides existantes.

Il sera ajouté à l'extension des abris bois permettant le stockage des cartons, du compost et du local vélo en extérieur, et une casquette au-dessus de l'accès livraisons pour prévenir des intempéries. Même chose côté accès écoles, pour que les élèves puissent patienter dehors abrités.

#### Salle de restauration :

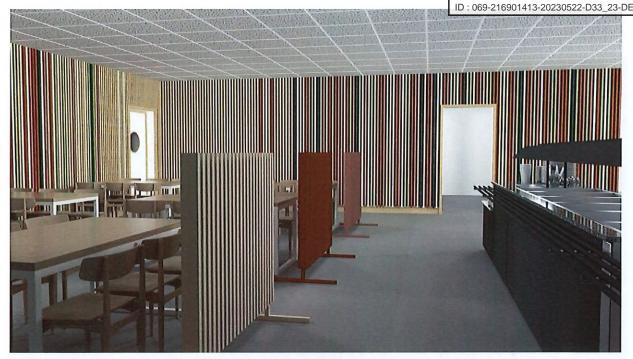
Les salles de restauration auront un traitement acoustique particulier afin de rendre l'espace le moins bruyant possible. Des murs acoustiques en tasseaux de bois coloré seront installés ainsi que des panneaux ponctuels fixe au niveau des tables. Le sol sera en marmoleum de chez Forbo, une gamme composée de matière naturel, un signalétique coloré permettra de facilité les flux d'élèves.



Recu en préfecture le 01/06/2023

Publié le





Plafond: dalle démontable 60x60cm acoustique motif Unity.

Murs: Murs acoustique en tasseaux de bois coloré et brut, le reste des murs à peindre.

Sol: Marmoléum teinte cément signalétique au sol détail à dessiner en DCE.

#### Présentation de l'aspect extérieur :

#### 1) Plan masse:

La gestion des flux se fera de la manière suivante :

- -au Nord de la parcelle le flux piétons des élèves allant de l'école au restaurant scolaire.
- -au Sud de la parcelle le flux du personnel et des livraisons, piétons et véhicules.

Au nord les élèves pourront patienter à l'extérieur sous un préau en bois afin de temporiser l'attente entre les différents services.

Au Sud il y aura un accès piéton pour le personnel, avec un portillon donnant sur la rue. Un accès véhicule avec un portail donnant sur la rue, au fond de la parcelle un cercle de retournement de 8m pourra permettre aux véhicules de faire demi-tour. (Pas d'informations sur la dimension des véhicules de livraison).

La création de 3 places de stationnement a été ajouté en retour de la phase APS. On ajoute une borne de regarde pour véhicule électrique.

La clôture entre le pôle Simone Veil et le restaurant sera déposée.

#### 2) Façades:

Nous allons adopter une isolation par l'extérieur sur le bâtiment existant ainsi que sur l'extension. Une ITE en laine de bois avec un enduit dans les tons gris clair sera mis en place.

Les menuiseries seront dans les teintes vert réséda (RAL 6011) dans l'idée de reprendre le vert de l'existant dans des tons plus nuancés, plus modernes.

La façade Sud-Ouest donnant sur rue sera traitée de la même manière sur l'existant que sur l'extension. En effet nous avons repris le dessin des menuiseries existantes et prolongé le rythme sur l'extension.

La façade Sud-Est sera donc sur 2 niveaux avec au RDC la salle de restauration avec de nombreuses ouvertures et au R-1 les espaces dédiés au personnel et au stockage de la cuisine. Il y aura 2 entrées, une dédiée au personnel donnant directement sur la salle de repos, puis un 2ème dédié à la livraison. L'entrée à la parcelle se fait depuis la rue avec un accès piétons et véhicule.

La façade Nord-Est sera composée de petites ouvertures hautes afin d'apporter de la lumière à la cuisine sans gêner son fonctionnement et faciliter le nettoyage. Les fenêtres donneront sur l'école.

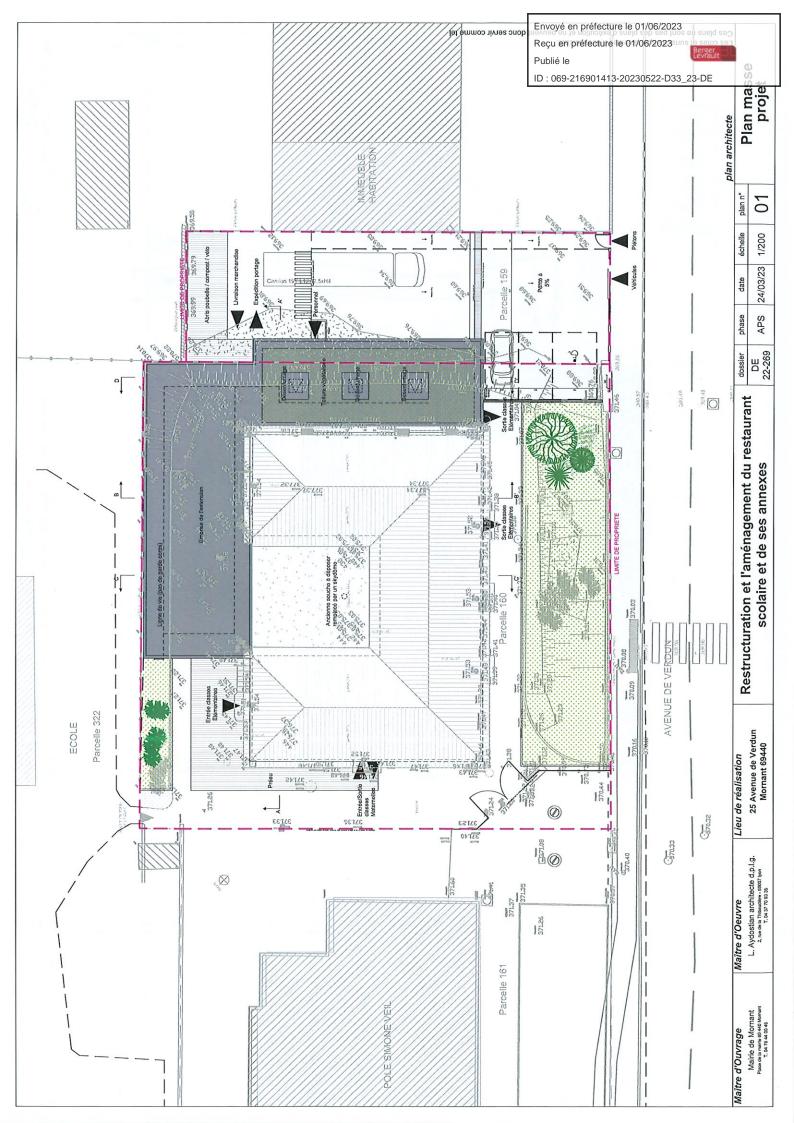
Reçu en préfecture le 01/06/2023

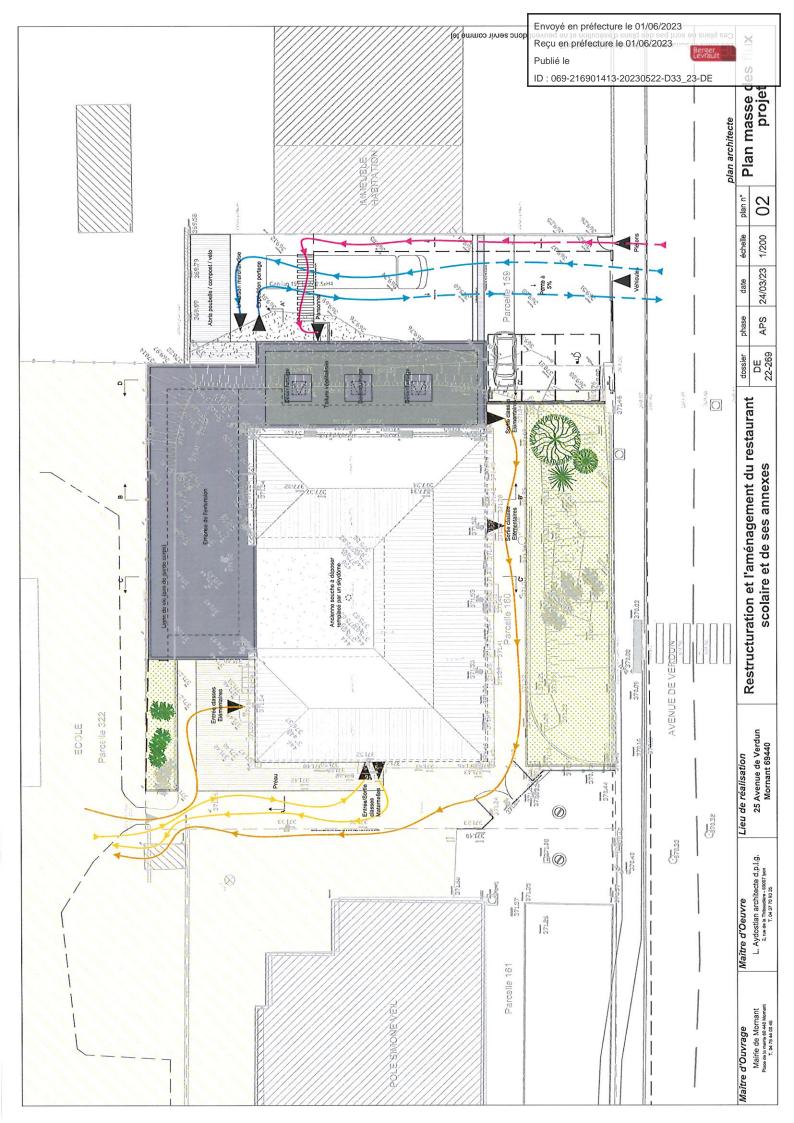
Publié le

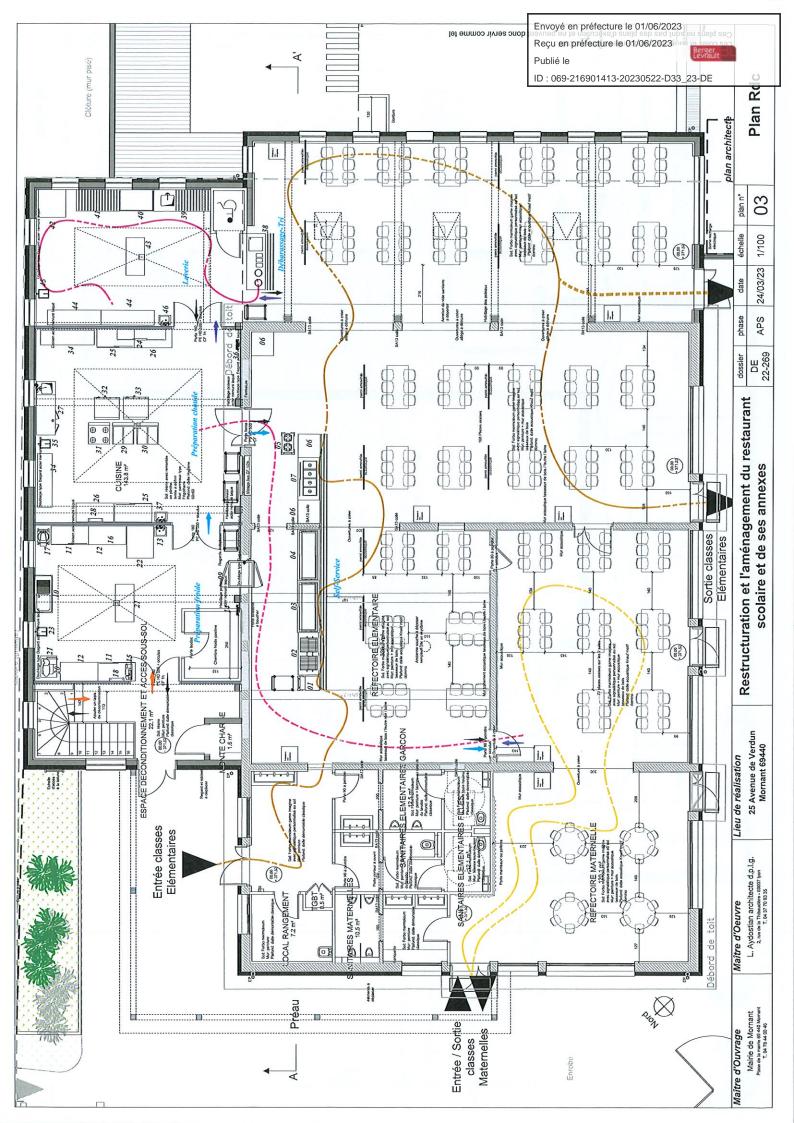


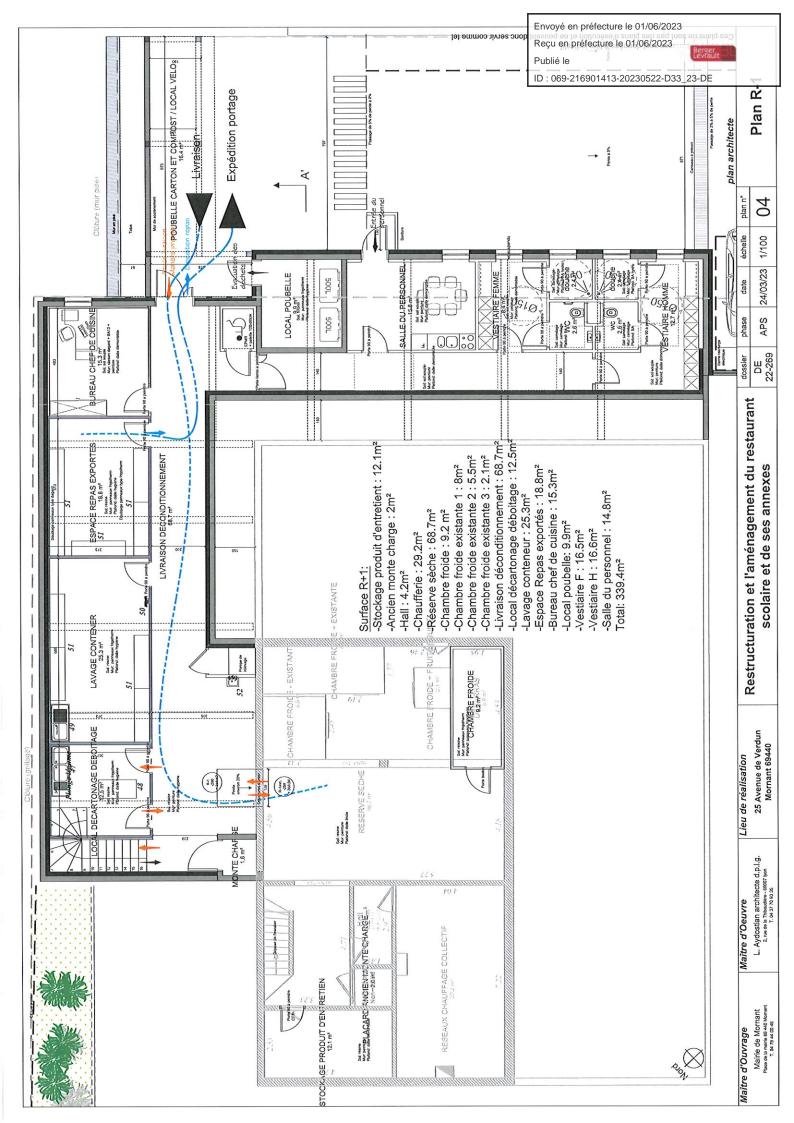
La façade Nord-Ouest reprendra, comme la façade Sud-Ouest, le même dessin des grandes ouvertures existantes.

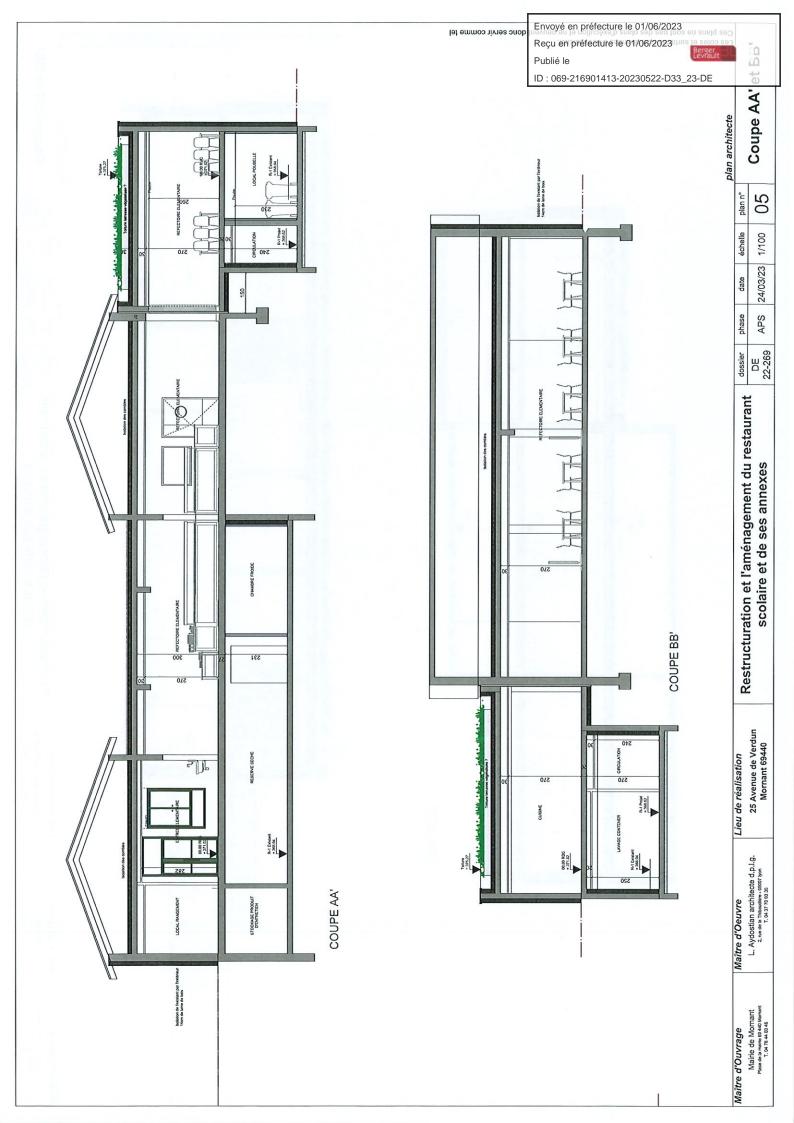


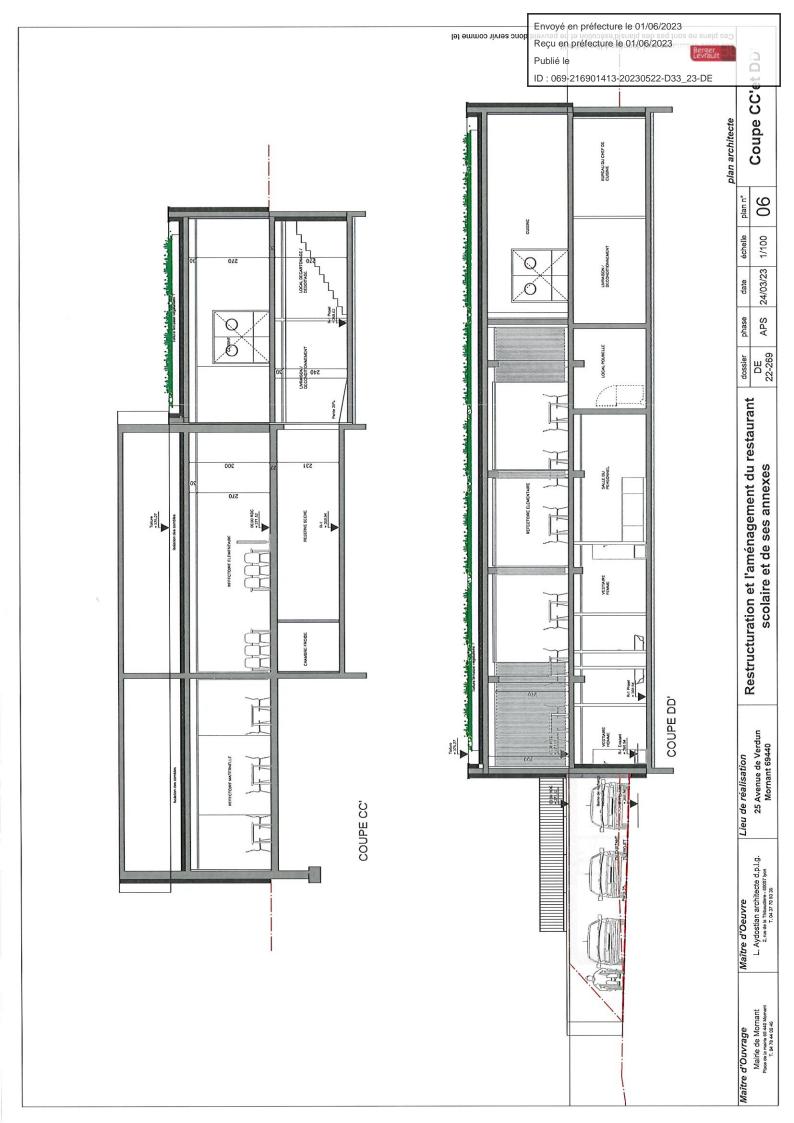


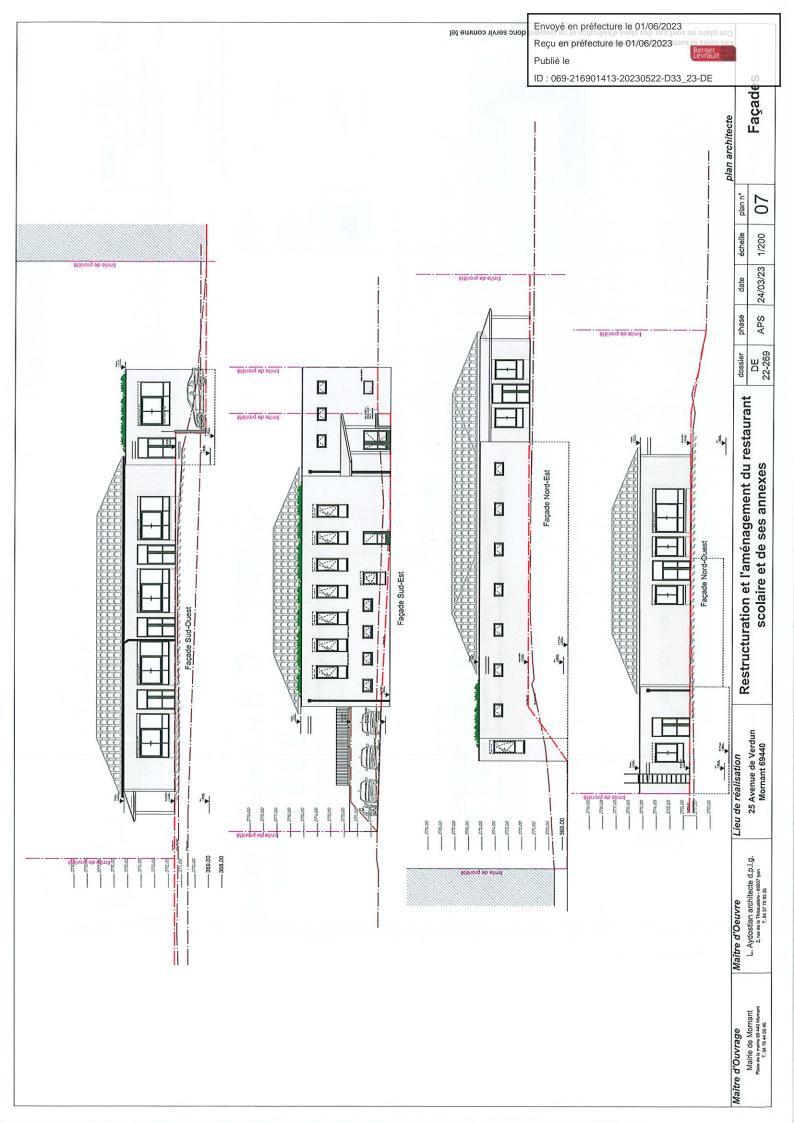


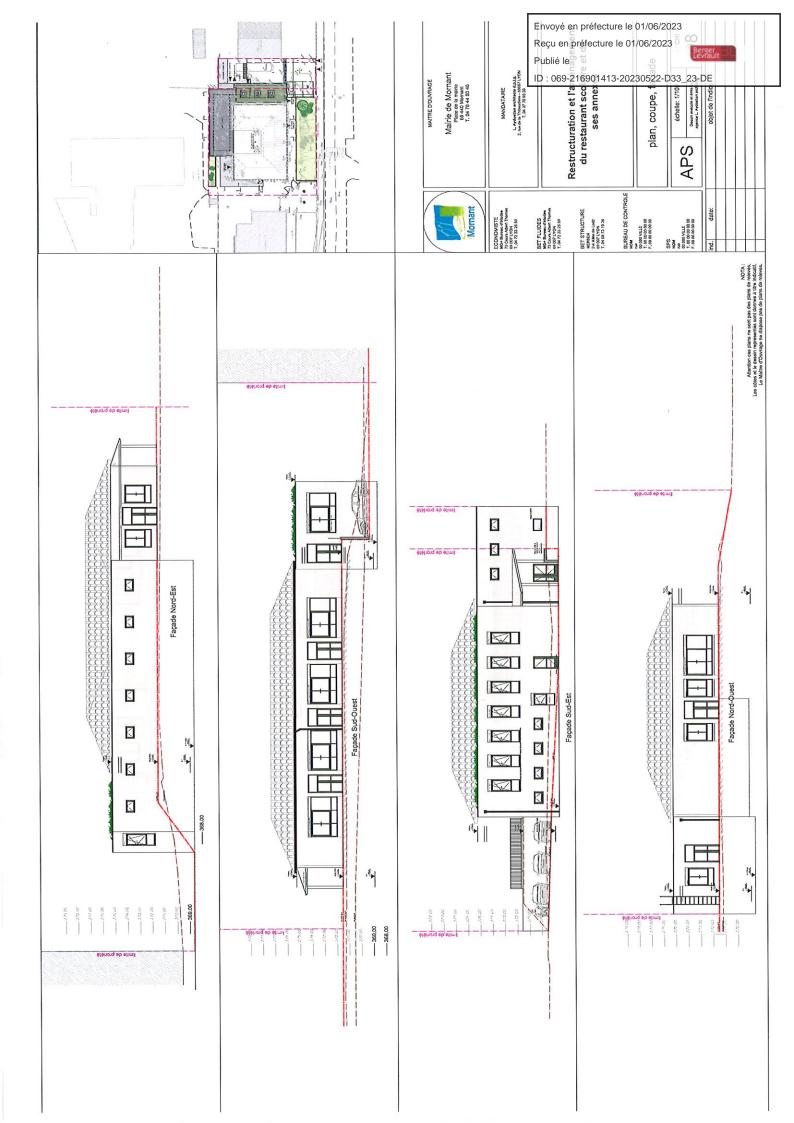


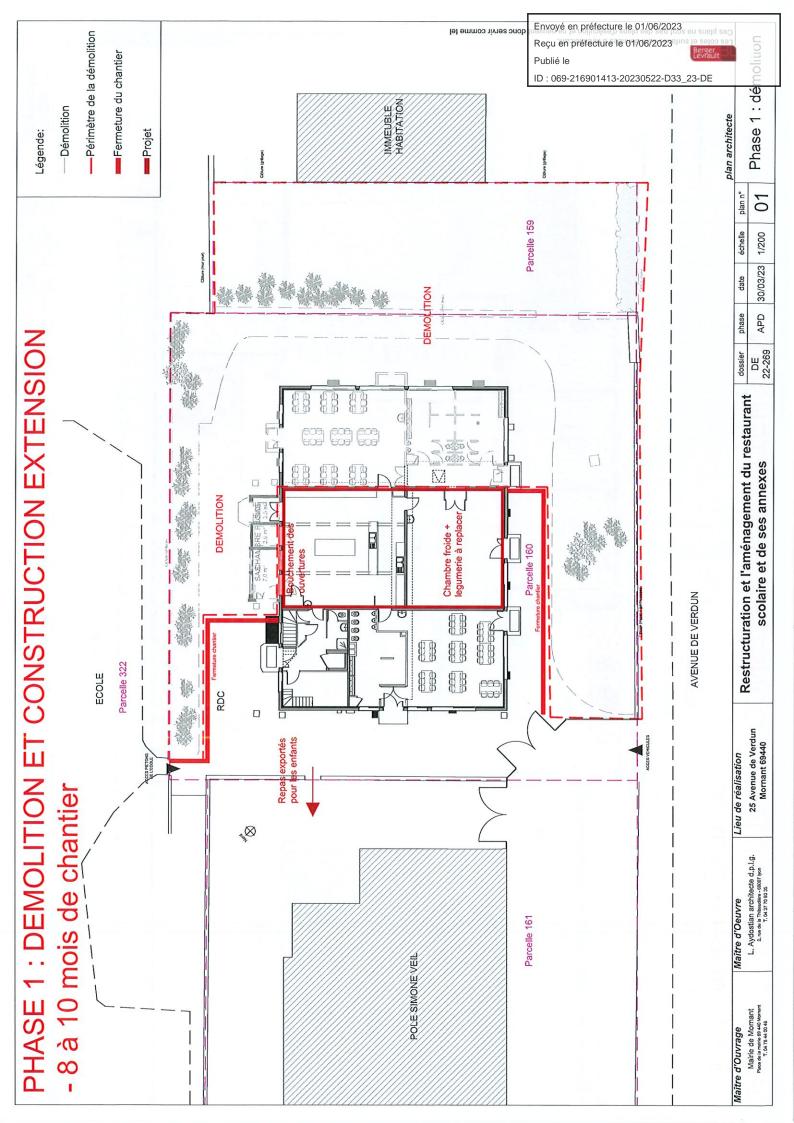


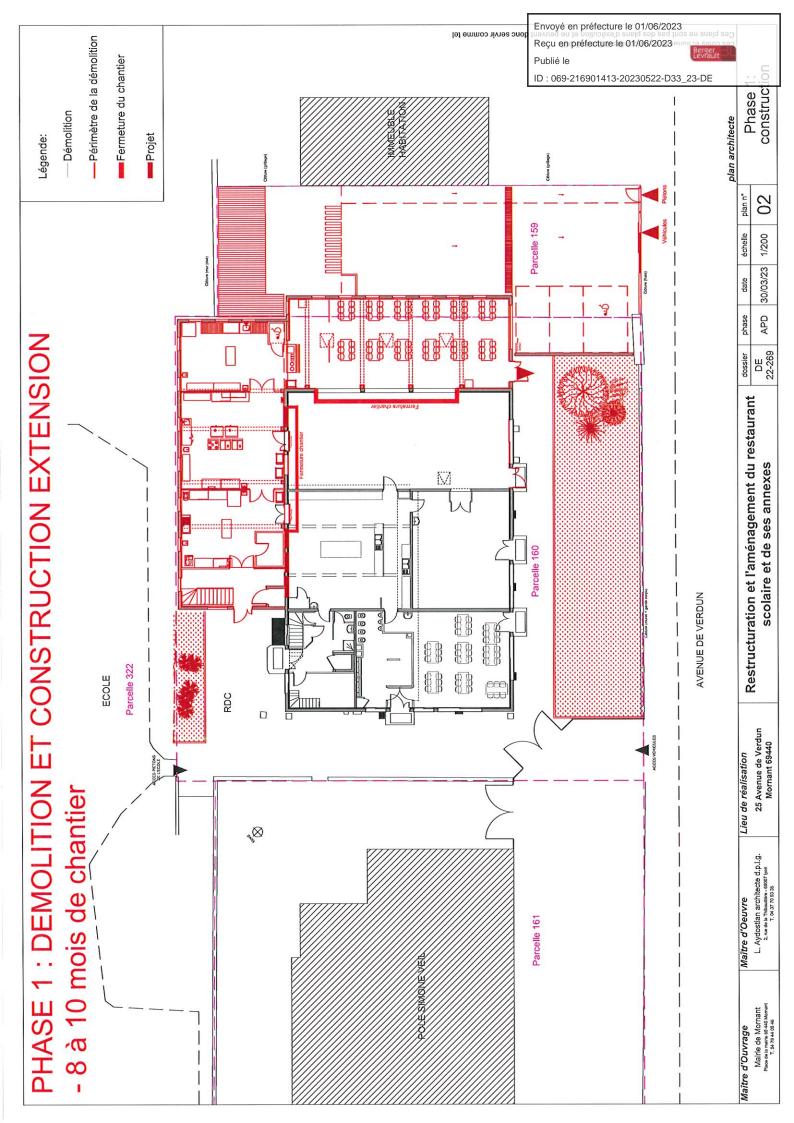


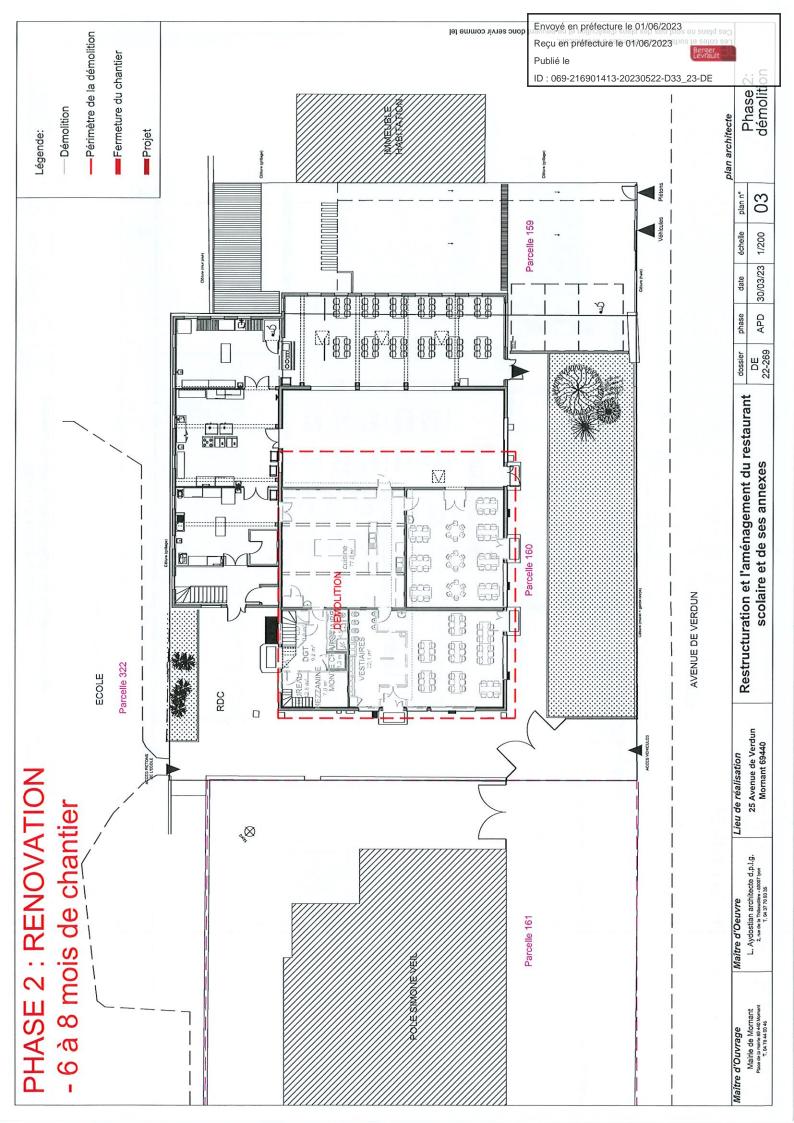


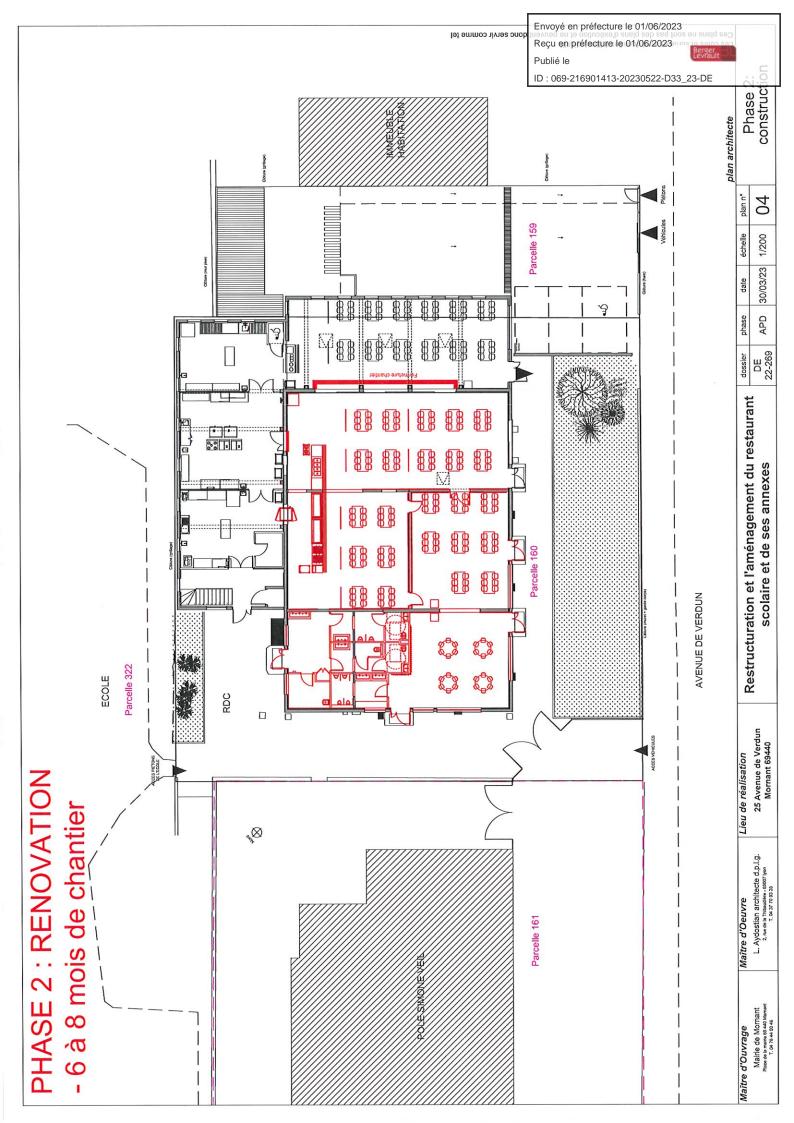


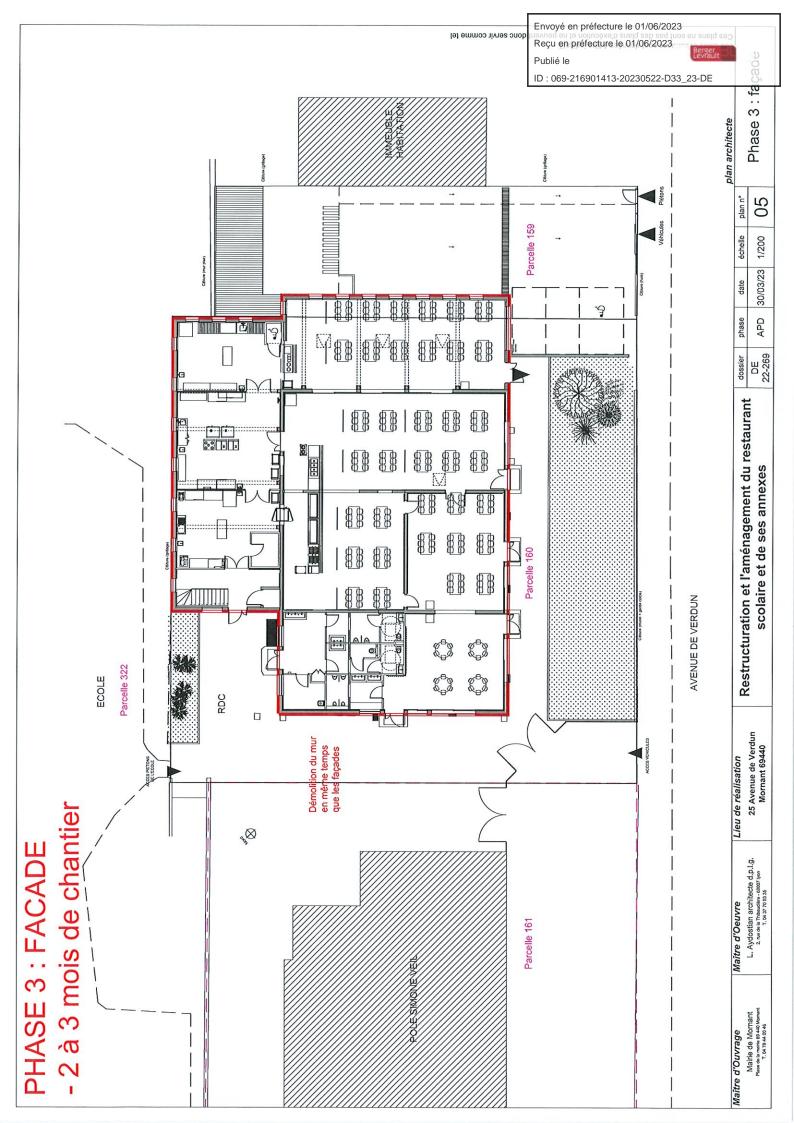












Envoyé en préfecture le 01/06/2023 Reçu en préfecture le 01/06/2023 L. AYDOST SARL d'Architecture à associé 02, rue de la Thibaudière - 690 T. 04 37 70 93 35 - P. 06 76

Publié le



SARL d'Architecture à associe 02, rue de la Thibaudière - 69 T. 04 37 70 93 35 - P. 06 76



### RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 25 AVENUE DE VERDUN 69440 MORNANT

#### MAITRISE D'OUVRAGE

### MAIRIE de MORNANT Place de la mairie 69440 MORNANT

### MAITRISE D'ŒUVRE

#### Architecte

#### L. AYDOSTIAN

2 Rue de la Thibaudière 69007 LYON Tel: 04.37.70.93.35

#### B.E.T. fluides

#### **MGPLUS**

73 Cours Albert Thomas 69003 LYON Tel: 04.72.33.25.59

APD

### **ESTIMATION TRAVAUX**

17 Mai 2023 Affaire n° 222245 Indice 01

Publié le

ID: 069-216901413-20230522-D33\_23-DE



Mairie de MORNANT Restructuration du restaurant scolaire

APD

Proposition PROGRAMME de TRAVAUX GENERAL.

Description des travaux à effectuer

L'estimation pout être revue en fonction des résultars

des disposites amints et plante à varst travaux

des analyses de sols

des des des des des plais

hors couls de continuité des eas de plais

hors couls de continuité de service Unité Qté P.U.C.HT SS.TOTAL.C.HT TOTAL.C.HT

RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 25 AVENUE DE VERDUN 69440 MORNANT	
DITO MORNANT	

Locaux extériours 96 m³							
INSTALLATION DE	CHANTIED					43 000,00 €	43 000
	CHANTIER				1300000		43 000
- Installation de chantier réglementaire  DEMOLITION - GRO	NE (EIIVIDE		Ens	1	43 000,00 €	43 000,00 € 598 100,00 €	598 10
	DS (EUVKE					598 100,00 €	598 10
Démolition - Dépose en démolition du batiment ; mezzanine ; SAS ; dallage extérieur	; fondations	7,95 x 2,90m	Ens	1	3 800,00 €	3 800,00	
<ul> <li>Curage; FP; cloisons; rebouchage d'empreintes; menuiserie intérieure</li> <li>Dépose carrelage et chape en ancienne cuisine; rebouchage des évacuat</li> </ul>	; évacuation ;		m² m²	395 78,55	90,00 €	35 550,00 2 749,25	1
- Création d'ouverture par dépose d'allège 3,30 ml en restauration Est	·		u	3	1 500,00 €	4 500,00	i
<ul> <li>Création d'ouverture 3,00 ml en refectoire élementaire et maternelle</li> <li>Création d'ouverture 1,20 ml en refectoire élémentaire</li> </ul>			u	2	4 500,00 €	9 000,00	1
- Création d'ouverture 1,00 ml en sanitaires + poteaux			u	3	3 800,00 €	11 400,00	1
<ul> <li>Création d'ouverture 1,20 x 0,30 mht pour diffuseur de ventilation entre</li> <li>Création d'ouverture en RDJ béton 2,00 ml</li> </ul>	deux refectoires		u	1	1 600,00 €	1 600,00 4 200,00	1
- Dépose de courettes anglaises évacuation et condamnation			Ens	5	400,00€	2 000,00	
<ul> <li>Dépose Gaine d'ascenseur en RDC uniquement</li> <li>Dépose de l'escalier conservation du mur porteur; reprise de l'empreinte</li> </ul>	au sol;		Ens Ens	1	6 000,00 €	6 000,00 3 600,00	
Infrastructure		_		1			
<ul> <li>Implantation; Repli materiel; plans d'atelier et de chantier;</li> <li>Fondations; fouilles; GB; BA;</li> </ul>			Ens m3	38,205	3 000,00 €	3 000,00 9 933,30	1
SF50; SI en puits 1,30 x1,30 x0,40mht; coulage par passes; aciet			l.	2292,3		10 315,35	1
- Souhassement		stem k	kg ml	98	4,50 €	7 212.80	1
- Fourreaux ; réservations pénétrations - Drain			u ml	63,3	250,00 €	500,00 12 660,00	
- Etanchéité des parois enterrées			ш, ш	114.9	80,00 €	9 192.00	
<ul> <li>Tranchées sous dallage pour réseaux</li> <li>Fosse maçonnée pour pompe de relevage</li> </ul>		1 . 1 . 1 . 1	ml u	46 1	110,00 €	5 060,00 1 300.00	1
- Remblaiement en batiment et souténement			m3	60,180	50,00€	3 009,00	1
Stuctures verdicales - Arrasse étanche			ml	98,25	20,00€	1 965.00	1
- Elevations BA; ouvertures; renforts chainages; réservation ventilation	VS:		m²	497,31	195.00 €	96 975.45	1
<ul> <li>Acrotères BA; réservations EP horizontales</li> <li>Joint de dilatation RDC RDJ; fond de joint; mastic élastomère CF</li> </ul>			ml ml	63,3	250,00 €	15 825,00 15 075,00	1
Parneau Alvaplaque biodégradable		. een	m <sup>1</sup>	136,68	20,00 €	2 733,60	1
<ul> <li>Relevé JD contre façade</li> <li>Gaine de monte charge et EPMR</li> </ul>	ans dépose de chevrons par le lot couverture, tou	inimus guns 1150 s 1500	rel u	126,6	250,00 €	31 650,00 10 080,00	
- Poteaux RDC Structure sous sol SF III		Enn 25 x 20cm	u	9	800,00€	7 200.00	
Structure RDC SF 1/2h					- 1		1
Structures horizontales  - Renfort en dalle des combles sur gaine de monte-charges déposée		E320	Ens	1	4 200,00 €	4 200,00	1
Jambages; poutre de reprise de charges 7,20ml;		2024					1
<ul> <li>Rebouchage de trémie; d'escalier; de monte charge; de fosse;</li> <li>Fond de forme; sous couche;</li> </ul>			Ens m³	314	1 000,00 €	2 000,00 6 280,00	l
<ul> <li>Isolation sous dallage; film anti-radon sur herisson sable;</li> </ul>			m²	234	34,00 €	7 9 5 6.00	l
Isolant type PSE; épaisseur 20cm; lambda 0.038 - Cuvette pour ascenseur 0,70mht			u	2	1 800,00 €	3 600,00	l
- Dallage en RDJ		24+4	m²	234	90,00€	21 060,00	1
Dalles en RDC; poutrelle bourdis; réservations pour to     Poutres; poutre de reprise 01;	pis de décontamination, siphons	023 x 0 63 m/s	m² ml	287 175	180,00 €	51 660,00 28 941,00	1
Dalle CF IH							l
<ul> <li>Isolation 10 cm sous dalle en VS coffrage polystyrène fibralithe</li> <li>Dalle en toiture; poutrelles hourdis</li> </ul>		16+4	m²	39 287	40,00 €	1 552,00 51 660,00	l
- Souches relevé béton en toiture terrasse			Ens	1	2 200,00 €	2 200,00	1
<ul> <li>Escalier sur paillasse 1/4 tournant finition résine</li> <li>Escaliers de 2 marches en liaisonnement R-1</li> </ul>			u ml	4,78	6 500,00 €	6 500,00	1
- Dalle de liaison avec forme de pente contre escalier en R-1			Ens	1,00	800,00 €	800,00	1
6 plot béton pour CTA en toiture existante     Chape avec forme de pente pour résine ; cuisine ; local pou	belle;	20 x 20 x 40 cm	u m²	6,00 254,34	400,00 €	2 400,00 15 260,40	1
Chape pour résine     Renforts acier du porte-à-faux dalle RDC et toiture			m² Ens	650,95 16,00	50,00 €	32 547.50 4 800.00	1
Divers			Elis				
Percement EU en vide sanitaire     Bouchement d'ouverture en cuisine		,	u m²	7,5	600,00 €	600,00 1 650,00	1
- Bouchement d'ouverture en restauration		,	m³	11,3	220,00 €	2 475,00	1
Appuis de fenêtres crées     Seuil de porte crées			ml ml	16,2 6,0	130,00 €	2 106,00 780,00	
- Conservation des appuis et seuils existants							1
<ul> <li>Caillebotis galva encastré entrées élémentaire et sortie ; cadre galvanisé N°1 finition prêt à recevoir le tapis caoutchouté du lot sols ; N°2 ver</li> </ul>		13 11:00s 1.00m prof	u	2,0	1 200,00 €	2 400,00	
- Carottages > ou = O 200 pour VMC	•	Hies	u	16,0	350,00 €	5 600.00	
<ul> <li>Constat d'huissier</li> <li>Béton lissé quartzé en circulation neuve R-1 surcoût à dallage</li> </ul>			m2	1,0	900,00 €	900,00 4 333,20	1
décartonnage , lavage c ; export ; circulation ;							1
COUVERTURE IS	DLATION				1	43 100,00 €	43 10
- Pose d'abergement sur sorties en toiture ; double flux du local activitées			Ens	1 1	9 000,00 €	9 000,00	
Liaison de la toiture terrasse existante à converture tuile,							1
<ul> <li>Changement isolation des combles; pare vapeur; isolation 40 cm souff ROCKWOOL JETROCK 2 ou équivalent- 1 41; R=9</li> </ul>	ee ; reseve en trappe;		m²	395	41,00 €	16 200,74	1
- Cheminement technique en combies			ml	44	120,00 €	5 280,00	1
- Changement des chéneaux sur futur JD - Reprises d'abergements en toiture existante			u u	3	66,48 €	1 794.96 1 650.00	1
<ul> <li>Dépose repose du bas de toiture en JD pour création de relevé béton; fo Chéneau, protection de bandeau; bandeau, 2 rangées de tuiles, lit</li> </ul>			nl	27	338,00€	9 126,00	1
ETANCHEI	IE					111 410,00 €	111 41
- Etanchéité isolée ; végétalisée coté Est ; bande de protection & protection	n lourde coté Nord		m³ .	287	211.00€	60 622.41	1
Relevé d'isolation en acrotère et ID     Protection en tête des relevés par solin			ml ml	96 96	40,00 €	3 848.40 4 320,00	1
- Passerelle technique en JD			U	1	1 200,00 €	1 200,00	1
<ul> <li>Relevé d'étanchéité</li> <li>Relevé d'étanchéité sur souches ; désenfumage ; double flux ; wmc R-I</li> </ul>			Ens	96	38,00 €	3 655,98 1 800,00	1
- Châssis de désenfumage skydome			U	3	4 800,00 €	14 400,00	1
- Traitement couvertine du JD contre façade - Couvertine 52cm dévelopé 70 cm			nl nl	34 64	90,00 €	3 033,90 4 490,50	1
- Boite à eau cubique avec trop plein ; étanchéité EEP horizontale ;			U	5	150,00 €	750,00	1
<ul> <li>Ligne de vie en toitures terrasse</li> <li>Par cable d'assurage flexible en acter inoxydable, saus décrochage</li> </ul>	on ligne droite ,			64	110,00€	7 056.50	1
avec témoin de chute et de tension intégré, utilisable avec un simple	mousqueton			,	110.44.0	2 2 2 2 2 2	1
			U	6	550,00€	3 300,00	1
<ul> <li>Reprise d'étanchéité en toiture terrasse existante pour 6 plots centrale de</li> <li>Création crosse sortie fils : habillage, en toiture existante pour double fl</li> </ul>			U	1	415.00 €	415.00	1



Mairie de MORNANT Restructuration du restaurant scolaire

APD

#### Proposition PROGRAMME de TRAVAUX GENERAL Unité Qté P.U.C.HT SSTOTAL.C.HT TOTAL.C.HT Description des travaux à effectuer 141 200,00 € FAÇADE 141 200,00 € Echafundage et passages problégés Forades ITE 14 em laine de bois ; type WEBERTHERM XM FdB ou techniquement équivalent, ; isolant lype ISO/IT 18042; enchât monéral épais WEBERTHERM 300F chanc adrianne à grain for ; ; finition talochle; Rails de départ 11 266,36 109 714,58 18,00 € 187,00 € 626 587 2 352.00 3 654.00 9 313,92 - Rails de départ - Bavettes en appoin et souls - Habillage d'onverture alteménien 350 x 1,5mm dans le RAL - habillages vernéonar; habillages horizontaux en absence de coffre l'R ou BSO - Traitement de ID vertical - Endait mur de débute erdes; lecal recyclage. - Changement des descentes d'aeu de ptaie - Changement des descentes d'aeu de ptaie - Changement des damphins par 2 mbt 1 776.00 MENUISERIE EXTERIEURE ALU 148 640,00 € 148 640,00 € 5 Dépose meminisries et VR; évacuation; Remplacement des frenbres par des meminisries ALU, double vitrage isolant feuilleté, rejingot; ACI; BSO ou VR électriques; Type SOLER EVOLUTION ét PECHAU. ou deplanter Poignée de fenêtres verroullable à dé; en réfectoires type HOPPE condamnable BSO à VR électriques; réservation en ITE; Store a reser latérieurs arranche un les Blooportes 35 200,00€ 7 000,00 15 110,00 € 1 650.00 menuiserie retardateur d'effraction en RDC menuisarie returdateu d'effraction en RIC Joint epdine support anté pincement dicigls pour les 3 accès des maternelles Nes Ocest fentre avec allège Bloc Porte tiercé avec imposte vitrée fentre avec allège Norte. 196,00 € 588,00 VR; 3,30 x 2,13 m 1,50 x 2,80 m VR; 1,50 x 2,12 m 7 865,60 6 4 228,00 6 3 540,80 6 7 865.60 8 456.00 10 622,40 2 629.20 5 423,60 7 208.80 4 228.00 fenêtre avec allège vitrée 2 629,20 e BSO: 1,00 x 2,33 m fenêtre abattant fenêtre avec allège Bloc Porte avec imposte vitrée 1,00 x 0,72 m VR ; 1,50 x 2,16 m 1,50 x 2,80 m hal entrés élémentaires 3 604,40 4 228,00 fenêtre avec allège Bloc Porte tiercé avec imposte vitrée 39 328,00 17 012.80 18 404,40 fenêtre avec allège BSO:1.00 x 2.32 m 2 629,20 774,80 fenêtre avec allège fenêtre abattant fenêtre succe allège Bloc Porte plein; barre anti panique; Bloc Porte vitré non come usere sanitaires salariés et bureau opalescent; cuisine BSO ; 1,00 x 1,75 m 1,00 x 2,05 m entrée du personnel Ivraison METALLERIE - SERRURERIE 10 600.00 ( 6 10 600.00 € - Grilles de ventillation sur cadre VS sur cour anglaise pour le VS de 1,50m - Main courante escalier tube acier rood lapo! - Changement des mains courantes sur gêtenent en issues de fiqueles + création - Echelle à crinoline à condamantable pur cadenas prompier - Trappe de formeture basse fixé sur l'arceau du bas de la crinoline à 2m la du sol 1 500,00 1 400,00 4 500,00 3 200,00 1,50 x 0,50 m 7 PLATRERIE PEINTURE 144 \$90,00 € 144 890,00 € - Doublage ; isolant 14cm - Doublage BA13 collé ; habillage de retombées de poutres ; poteaux ; 6 360,12 15 754,83 9 105.97 1 357.20 10 806.90 4 479.80 Cloison 9848 -Cloises 9848 -Fasc plaford hydro 6 x 60 en cuision; décondationnement Réc; R-I local décartionne; n'une contener; export; local poublle; -Fasc plaford acoustique 60 x 60 en restauration -Fasc plaford acoustique 60 x 60 en restauration - Fasc plaford acoustique 60 x 60 en restauration - en Rel plaford acoustique 60 x 60 en restauration - en Rel plaford acoustique 60 x 60 en restauration - en Rel plaford acoustique 60 x 60 en restauration - en Rel plaford acoustique 60 x 60 en rel confidence former en Rel plaford acoustique 60 x 60 en rel plaford 60 x 60 en Rel plaford acoustique 60 x 60 en rel plaford 60 x 60 en 2 500,00 1 800,00 1 350,00 150 x 65 cm 70 x 35 cm 13 541.52 100.00 971.52 1 920.00 800.00 3 300.00 - Peintures murs - Peinture sous faces d'escaliers - Peinture bois - Peinture bois - Peinture bois - Sous face de préam & Jocal recyclage - Peinture sur réseaux métallièques - Nettoyage de mise en service oner - Tištence blanche; 20 x 40 cm 2 ranghes en lavulos de soutiatres; toute hauteur douches salariés; WC salariés; WC orfants; - Tablette & support de douche - Reafforts en cloisons pour équipement PMR en sanitaires 15 119.28 229 66,00 € rs - Gaines de désenfumage sous toiture végétalisée 1 050,00 er VMC - Soffite pour VMC - Fus value protection au feu de poutre métallique & plat carbone , structure stable au feu 1/2h - Fusue-plafond procetuel acoustique suspendu sur 2 niveaux ECOHION solo square 1200 x 1200 mm 1 (31,20 3 400,00 MENUISERIE INTERIEURE 82 540,00 € 82 540,00 € 8 Doublage mural acoustique en latte de bois à claire-voie Ossabare Hirm, tasseaux de bois dur douglas pose verticule; peint (versis laqués en atelier) Classement maral M2 minimum 74,61 370,00€ 27 605,70 Classement moral M2 méchanism fouter note; latine de roche 45mm; Doublage milamine straficit à partir de [1,0 m jusqu'à 2,70 m; fixution sur litelage; plinibes; Bloc porte tiercé PEHDSOD 15mm; va et vient ; cou Bloc porte pétine à prindre ; plaque de propreté basse; plaque de propreté arroulie en béquille inox 3041; picto : Bloc porte pétine à prindre ; plaque de propreté basse; plaque de propreté arroulie en béquille inox 3041; picto : Bloc porte pétine tiercée à prindre local produits entretient Trippes de visites pour giuns techniques 1-layade de GTTGBT Bloc porte placard pour pompe de relevage 1-avia amovible acoustique 1-avia amovible acoustique 6 864,12 2 600,00 15 200,00 1 800,00 700,00 440,00 3 200,00 400,00 10 419,20 1,20 x 1,60 m l - Parois annovèté acoustique - Phaères porte manteure - Chassis free viré à peindre en : burean ; 2fs cuisine - Banquette en assituire maternelle - Boint epdrar support auti piacement doigts pour maternelles - Tableau d'alfahage en couloir du personnel - Pannessu d'affichage de sédourité - Pannessu d'affichage de sédourité 1,50 x 2,30 m 200.00 122 600,00 € REVETEMENTS DE SOL 9 122 600,00 6 16 805,80 840 20,00€ - Ragriage filte! - Préparation pour résine des sols existants en R-1 - Préparation pour résine des sols existants en R-1 - Sol résine épons agrealimentaire: forme de pout en : catére : l'exal poubelle : décartonage : lanage cortoner : repas export ; catésat le X-san échamber pécide existante : échanférie : hall type UPPS SIL/LIOOR FPOXYFLOOR IPPS 100 Soltmen maliticante à l'au tention : de l'activité : l'activité - Ragréage fibré 289 140,00€ 40 500,60 me multicouches à base de résine époxyde renforcé par un tissu de verre bi-directionnel Réaction au feu Bf. Remontés en plinthes; pose des évacuations i nox Sol souple byse floter marmoleum Forto game imagine avec signalétique Sol souple dans le burau du chef de cuisine Plinthes bois pour sola souples Plinthes bois pour duffige quartié Sol souple type Tarndouche; pose des siphous Réaction ou feu Bfl

Publié le

Reçu en préfecture le 01/06/2023

ID: 069-216901413-20230522-D33\_23-DE

2 481 900,00 €

2 481 900,00 €

APD

Mairie de MORNANT Restructuration du restaurant scolaire

Proposition PROGRAMME de TRAVAUX GENERAL, sidion PROGRAMME de TRAVAIN GENTRAL.

Description des travaius à d'écrèture

- Remondées en plindes pour Taraboade

- Currelage en sanitaires ; salle, sanitaires du personnel

- Finishea pour carrelage

- Bébon lissé quartré en circulation neuve R-I PM au lot maponneriet décartonnage , lavage c ; export ; circulation ;)

- Piots aversisseurs prodotactiles en poliers

- Tapis encastré en hail d'entrée 3 ml

- Pullason extérieur ASS entrée Ind

- Pullason extérieur encastré ; caouchousés noir ; pose sur le caillebotis galvanisé ;

- Traitement des ner de marches SS TOTAL CHT 311.00 6 113.60 3 370.64 600,00 € 800,00 € 900,00 € 300,00 € 50,00 € 1 500,00 2 085,00 1 563,00 Dat 1,50 x 1,00 10 MONTE CHARGE 63 000,00 6 63 000,00 - Dépose de la machisinie et du monte-charges; évacuation - Monte-chariots nou accessible, intérieure 90 x 100 un prof pour chariots; habillage du retour; 300 kg; Service au rus du sol; vitesse 0,2 mise; la 1200 mm; fermeture de la cabine pour protéger les charges - EPAIR; Type II; 1,10 x 1,40 m; 450 kg; Modèle EINA 0PAILE pour ERP; gaine 1150 x 1500; ou techniquement équivalent; 5 000.00 27 000.00 2 500,00 € 27 000,00 € 31 000,00 € 31 000,00 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE 11 330 610,00 € 330 610,00 € Chauffage

- Remplacement de la distribution et de l'émission

- Travaux en chaufferie pour raccordement des équipements de ventilation et réseaux extension Ventilation

- Mise on place de la ventilation double flux des locaux

- Mise on place de la ventilation simple flux des locaux au sous-sol

- Mise en place de la ventilation de la cuisine 82 350,00 8 000,00 30 000,00 Pomberfe - Création de sanitàie pour les élèves au RDC - Création des vestiaies personnels au sou-sol, point d'eau pour les locaux de service au sous-sol y compris local poubelle - Ensemble pour le recoordment de la cisiène en plomberie ELECTRICITE 12 116 830.00 € 116 830,00 € Miss en sécurité du TGBT existant et création de nouveaux départs
 Remplacement des échimges et apporeillages existants et miss en place dans l'extension
 Miss en place de la nouvelle amméré électrique existine
 Miss en place de la nouvelle amméré électrique existine
 Miss en no conformité et adaptation SSI 13 750.00 74 437,50 11 746,80 16 900.00 MATERIEL DE CUISINE 175 660,00 € 13 175 660.00 € - Matériels de cuisine voir détails dans le dossier cuisine 1 175 655,00 € 175 655.00 Ens 14 CLOISONNEMENT ISOTHERME Dépose cloisonnement de chambre froide
Chambre froide positive 9 m² en réserve R1
Bloc ports estut insofames per BODDOC them pour locaux en température positive
Historie profit bass, pasamelles toux; deable béquille de roucce toux;
Chambre froide positive 5 m² en cuisaie
Bloc ports sent insofames type BODDOC them pour locaux en température positive
Historie profit bass; pasamelles toux; deable béquille de roucce en température positive
Historie profit bass; pasamelles toux; deable béquille de roucce toux
Choisonement de deablage extriceur : cuisaie; local poubelle; repas exportés; décartonage; lavage contacers
Criston est paneaus type Doggard 60mm acter nervaré laqué, polyester 25 p blanc bampate proche RILSOID.B12D
Pareis CF III en cuité à basifiere à varial CFLD avec necesses, beinesses inou, malance de montréle basse en aison.

Bloc pouts estraité behandiere à varial CFLD avec necesses, beinesses inou, malance de montréle basse en aison. 1 200,00 € 5 763,00 € 2 400,00 5 763,00 93 x 204cm hi 5 763,00 € 5 763,00 Ens 378 98,00 6 37 061.35 m² Bloc porte stratifié hydrofuge 1 vantail CF1/2h avec occulus, huisserie inox, plaque de propetée basse en inox simple action type Malerba HYDRO MBS -033 entre cudsine et prépa ; entre cuisine et lavage 3 locener RI;

- Bloc porte stratifié hydrofuge 2 vantaux CFI/2h avec occulus, huisserie inox, plaque de propetée basse en inox simple action type Malerba HTDRO MBS -034 entre cuisine et restauration U 3 200,00 € 3 200.00 Sous TOTAL des travaux HT hors VRD 2 201 900,00 2 201 970,00 VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- Trapage repérage des réseaux et puit canadien mitoyen
- Défrichage
- Pour de de des southement en parcelle
- Défrichage
- Fondalison dont une de southement en parcelle
- Défrichage - Résouthon
- Défrichage - Plots bédind agrés
- Défrichage - Résouthon
- Plots bédind agrés
- Réside sur plots l'échoit de l'échoit agrés
- Réside sur plots l'échoit agrés
- Réside agrés des bédindes
- Réside agrés des bédindes
- Mar de chotter agrés
- Agrés de l'échoit agrés
- Portail métaligne Agrés contraits
- Mar de southement de parking
- Portail pédings- Agrés contraits en RDJ
- Canàveaux de portail
- Frodalishes pour sur des southements
- Mar de southement de surpaces verts
- Mar de southement de surpaces verts
- Mar de southement de surpaces verts
- Mar de southement de surpaces et couverte anglaic conservée
- Mar de southement de surpaces et couverte anglaic conservée
- Mar de southement de surpaces et couverte anglaic c VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS 15 279 970.00 279 970.00 6 1,20 mh \$40000 11 268.00 2 280.00 1 100.00 1 100.00 1 100.00 3 315.00 3 315.00 2 975.00 4 200.00 7 7740.00 1 255.00 1 255.00 1 150.00 1 1819.30 6 905.25 8 640.00 5 000.00 5 7725.00 5 7 largeur 10cm

TOTAL des travaux HT y compris VRD